



Saint-Julien Vous Parle

BULLETIN MUNICIPAL

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 JUIN 2011

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 05, totalisant 96 090,04 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 18 à 21, totalisant 6 282,85 \$.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU COMITÉ

DE DIVERSIFICATION DU SECTEUR SUD

La Municipalité demande une subvention de 15,000 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du secteur sud pour l'acquisition des immeubles situés aux 791,793 et 795 Chemin de Saint-Julien.

FOURNITURE ET LIVRAISON DE GRAVIER OCTROI DU CONTRAT

La municipalité à procéder, par appel d'offres public, à la demande de fourniture et de livraison de matériaux granulaires (+/- 10 000 tonnes métriques) pour les routes de la municipalité. Au terme de la période de présentation des soumissions, cinq (5) soumissionnaires, soient «Excavation Gagnon & Frères Inc. », «Sintra Inc. », «Excavation Grégoire Garneau Inc. », «Constructions de l'Amiante Inc. » et «Pavage Centre-Sud du Québec Inc. » ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Les soumissionnaires, tous jugés conformes à l'appel d'offres, nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants taxes en sus :

| Les soumissionnaires | Livraison t.m. | MG-20b t.m. | MG-20 t.m. |
|----------------------------------|-------------------|----------------|---------------|
| Excavation Gagnon & Frères Inc. | 7,00 | 9,70 | 12,35 |
| Sintra Inc. | 7,75 | 9,25 | 11,75 |
| Excavation Grégoire Garneau Inc. | 4,85 | 9,75 | 12,25 |
| Constructions de L'amiante Inc. | 4,94 | 9,25 | 10,50 |
| Pavage Centre-Sud du Québec Inc | 6,50 | 9,50 | 10,75 |

La municipalité octroi le contrat pour la fourniture et la livraison de matériaux granulaires à la firme «Constructions de l'Amiante Inc.», celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre appel d'offres

ANIMATRICES DE TERRAINS DE JEUX

La demande de financement de la municipalité dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada 2011 a été approuvée. La subvention de 50 % que la municipalité recevra est pour l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante pour une période de 6 semaines et 35 heures semaine et ce à la condition que la personne retourne aux études. La municipalité de Saint-Julien engage dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada 2011 Mirianna Belleau étudiante. Pour combler les besoins, la municipalité engage également Andrée-Anne Chrétien qui possède une attestation collégiale en éducation à l'enfance. Les deux personnes agiront comme animatrices de terrains de jeux pour l'été 2011.

CAMP DE JOUR / INSCRIPTIONS

Le camp de jour de St-Julien: c'est parti! Cette année encore, le camp de jour de St-Julien sera là pour amuser nos enfants!

Nos animatrices mesdames Andrée-Anne Chrétien et Mirianna Belleau, se feront un plaisir de prendre soins de vos enfants.

Le camp est d'une durée de 7 semaines, 3 jours par semaine (mardi, mercredi et jeudi) de 9 h 00 à 16 h 30. Il débutera le 28 juin, sera en relâche durant le festival des foins (9, 10 et le 11 août) et se terminera le 18 août.

Pour informations et inscriptions contacter le **Bureau municipal le jour 423-4295**

Lynda Lemay le soir 423-7805

ou encore les monitrices

Mirianna Belleau 418 423-2889

Andrée-Anne Chrétien 418 755-1507

ACQUISITION DE IAN-RICHARD RODRIGUE

La municipalité achète de M. Rodrigue, sans garantie légale, les immeubles situés aux 791,793 et 795 chemin de Saint-Julien au coût de 17,500 \$.

ABAT-POUSSIÈRE

La municipalité de Saint-Julien confirme l'achat du chlorure de calcium liquide 35% de la Compagnie Somavrac pour 46 000 litres. Le prix pour le produit, le transport et l'épandage est de 0,312\$/litre, taxes non incluses.

A VIS PUBLICS CONCERNANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aux personnes et organismes intéressés par les projets de règlement suivants :

Projet de règlement # 323 amendant le règlement de zonage # 243,

Projet de règlement # 324 amendant le règlement de construction # 244,

Projet de règlement # 325 amendant le règlement # 245 relatif à l'émission des permis et des certificats,

Projet de règlement # 326 établissant le tarif des permis et certificats.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le 27 juin 2011, à 20 heures, à la salle du Conseil, sise au 787, Chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire, expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 6 juin 2011 le Conseil a adopté:
Projet de règlement # 323 amendant le règlement de zonage # 243,
Projet de règlement # 324 amendant le règlement de construction # 244,
Projet de règlement # 325 amendant le règlement # 245 relatif à l'émission des permis et des certificats,
Projet de règlement # 326 établissant le tarif des permis et certificats.
2. **Le projet de règlement 323 porte sur les objets suivants:**
 - 2.1 Modifier l'article concernant la terminologie en modifiant la définition de roulotte, en ajoutant les nouvelles définitions de « bâtiment sommaire », de « fourrière municipale », et de « maison mobile » et en abrogeant les définitions relatives à l'abattage d'arbres.
 - 2.2 Modifier les définitions des classes d'usages « Habitations saisonnières » et « Abri sommaire ».
 - 2.3 Introduire dans la classe d'usage « Public et institution à caractère municipal » l'usage « Fourrière municipale ».
 - 2.4 Modifier les usages autorisés dans la Zone Récréoforestière en supprimant l'usage « Abri sommaire en milieu boisé ». La Zone Récréoforestière est composée des lots 23B du rang 1 et des lots 23 et 24 du rang 2.
 - 2.5 Modifier les usages autorisés dans la Zone Îlot déstructuré en supprimant les usages, « Abri sommaire en milieu boisé » et « Exploitations minières ». La Zone Îlot déstructuré est composé d'une partie des lots 1D et 2A du rang 2. Ces parties de lots étant en bordure du 2ème Rang Ouest.
 - 2.6 Modifier les usages autorisés dans la Zone Urbaine en supprimant les usages « Habitations saisonnières ». La Zone Urbaine correspond à toute la zone blanche du village de Saint-Julien.
 - 2.7 Exiger une largeur minimale de 7,3 mètres pour le mur avant d'un bâtiment principal du groupe d'usage « Habitation », à l'exclusion des usages « Abri sommaire » et « Habitations saisonnières ». Cette disposition s'applique à toutes les zones de la municipalité.
 - 2.8 Modifier certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires, aux clôtures ainsi qu'aux piscines résidentielles. Cette disposition s'applique à toutes les zones de la municipalité.
 - 2.9 Abroger les dispositions relatives à l'abattage d'arbres, le règlement 108 de la MRC des Appalaches s'appliquant sur le territoire de la municipalité.
 - 2.10 Intégrer des normes relatives aux matériaux de revêtement extérieur des constructions ainsi qu'une disposition régissant l'apparence des constructions.
 - 2.11 Les modifications identifiées aux points 2.4, 2.5, 2.6, 2.7 et 2.8 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. **Le projet de règlement 324 porte sur les objets suivants:**
 - 3.1 Modifier l'article concernant la prescription d'autres règlements en ajoutant : De plus, sont prohibés, tous travaux exécutés sans permis ou certificats d'autorisation.
 - 3.2 Modifier l'article des documents annexés par le suivant : Fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit : Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (L.R.Q., c. Q-2, r.22) et ses modifications, le règlement sur le captage des eaux souterraines (L.R.Q., c. Q-2, r.1.3) et ses modifications, le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (L.R.Q., c. S-3.1.02) et ses modifications.

LES AVIS PUBLICS (suite)

- 3.3 Abrogation des dispositions relatives aux revêtements extérieurs et aux formes architecturales des constructions. Ces dispositions étant dorénavant intégrées au règlement de zonage.
 - 3.4 Modifier le délai à un an pour le parachèvement ou la démolition d'une construction détruite en tout ou en partie par un sinistre et pour la démolition d'une construction.
 - 3.5 Identification édictant que l'aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines doit être conforme au règlement sur le captage des eaux souterraines (L.R.Q., Q-2, r.1.3).
 - 3.6 Identification édictant que toute installation d'une piscine doit être conforme au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (L.R.Q., S-3.1.02).
4. **Le projet de règlement 325 porte sur les objets suivants:**
 - 4.1 Obligation d'obtenir un permis de construction pour l'aménagement d'un ouvrage individuel de captage des eaux souterraines et ou à des travaux relatifs à l'épuration des eaux usées (fosse septique, champ d'épuration).
 - 4.2 Suppression de l'obligation d'obtenir un permis de construction pour les éléments suivants :
Remise de cinq (5) mètres carrés et moins de superficie de plancher, structure de jeux et maisonnette pour enfants, boîte à ordures et lampadaire, niches ou enclos, remplacement du revêtement de toit, travaux de peinture et de vernis, remplacement de gouttières ou de recouvrement d'une corniche.
 - 4.3 Obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour roulotte et clôtures;
 - 4.4 Modification concernant les modalités d'application des constats d'infractions et des amendes.
 5. **Le projet de règlement 326 porte sur les objets suivants:**
 - 5.1 La tarification des permis et certificats.
 - 5.2 Abrogation de l'ancien règlement portant le numéro 297 établissant le tarif des permis et certificats .
 6. Le projet de règlement # 323 amendement le règlement de zonage # 243, le projet de règlement # 324 amendement le règlement de construction # 244, le projet de règlement # 325 amendement le règlement # 245 relatif à l'émission des permis et des certificats et le projet de règlement # 326 établissant le tarif des permis et certificats sont disponibles pour consultation au bureau du 787, chemin de Saint-Julien, municipalité de Saint-Julien, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 14 heures 30.

AVIS PUBLICS - DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné que, lors d'une séance ordinaire que tiendra le Conseil le **lundi 4 juillet 2011 à 20 h** dans la salle des délibérations du Conseil située au 787, chemin de Saint-Julien, il statuera sur les demandes de dérogations mineures déposées par :

1. **Monsieur Germain Lemay** pour la propriété située au 2651, 4e rang. La demande vise à régulariser la marge de recul avant de 10 mètres à 5 mètres suite à un agrandissement en cours de construction.
2. **Monsieur Yves Provencher et Madame Martine Masse** pour la propriété située au 3169, 2e rang ouest. La demande vise à régulariser la largeur minimale mesurée sur la ligne avant de 150 pieds à 20 pieds suite à une aliénation de lotissement autorisée par la CPTAQ.

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par ces dérogations.



4e édition

**Saison 2011
du 10 au 14 Août**

TROUVEZ NOUS
SUR LE WEB:
WWW.ST-JULIEN.CA

SECRETARIAT
DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien (Québec)
G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : municipalite@st-julien.ca

Réjean Gouin, secrétaire-trésorier / directeur général

PERMIS

Robert Masson, Inspecteur en bâtiment et
en environnement

Téléphone : 418-423-7031

Courriel : inspecteurbatiment@st-julien.ca

Permis en ligne sur notre site internet
sous l'onglet "Services en ligne".

LES FOSSES SEPTIQUES. OÙ EN SOMMES-NOUS?

Le comité est sur le point de finaliser le classement des résidences et bâtiments et profite de l'occasion pour vous remercier de votre collaboration, surtout pour les retours d'appels téléphoniques que vous effectués, cela nous aident énormément à compléter les informations nécessaires pour chaque résidence. Afin de répondre à certaines de vos questions, nous vous suggérons 3 entreprises de technologues homologués par le RÈGLEMENT Q-2.r,22 (pour les systèmes et le traitement des eaux usées), afin de procéder à la première étape qui est l'étude de caractérisation des sols :

Percotec : Tél. 418-423-2702

Perméatec : Tél. 418-814-0026

Services municipaux Marco Carrier Enr. : Tél. 819-845-3137

CONCOURS DE DÉCORATION

Le festival des foins organise un concours de décoration. Le concours s'adresse à toute la population autant le village que la campagne. Sortez vos râtaux, vos bidons, vos balles de foins et place à l'originalité. Le gagnant recevra 2 laissez -passer pour la journée du samedi. Vous devez vous inscrire à Céline au 418 335-9181. Le jugement se fera la première semaine d'août.

LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle se loue à 100\$ et la petite 75\$.

DE LA GRANDE VISITE À SAINT-JULIEN

Le député de Québec Solidaire pour la circonscription de Mercier à Montréal sera parmi nous mercredi le 22 juin à 19hrs 30 au centre communautaire de Saint-Julien. Physicien, médecin microbiologiste Amir Khadir viendra nous parler de son cheminement vers la politique et nous présentera les grandes lignes de son parti .
Bienvenue à tous!

LA FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES VACANCES

Le bureau municipal sera fermé du 18 juillet au 29 juillet et du 15 août au 26 août pour la période des vacances. Le bureau sera également fermé le 24 juin pour la St-Jean, le 1^{er} juillet pour la confédération et le 5 septembre pour le congé de la fête du travail. **Pour la période d'été, du 27 juin au 26 août, les heures d'ouverture seront du lundi au mercredi de 8h00 à 16h00 et le jeudi de 8h00 à midi.**

VOIRIE

Éric Faucher

Inspecteur en voirie

Téléphone : 418 332-5686

inspecteurvoirie@st-julien.ca

FOURRIÈRE MUNICIPALE RESPONSABLE :

Robert Masson

Téléphone: 418-423-4402

Cellulaire: 418-333-2647

Service offert 7 jours et 24h

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale
du Canada, 2004
Bibliothèque nationale
du Québec, 2004
ISSN 1712-5502

HORAIRE DU CACI

Jeu. 18h30 à 21h30

Ven. 18h30 à 21h30

Sam. 13h00 à 16h00

Dim. 10h00 à 12h00

CACI

Tel. 418-423-3410

Courriel: caci@st-julien.ca

Responsable du CACI:

Yannick Gouin

Tél. 418-423-4506

Courriel: yannickgouin@hotmail.com

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 18h30 à 21h30

Ven. 18h30 à 21h30

Sam. 13h00 à 16h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Yolande Poirier

Tél. 418-423-3410

Courriel:

bibliotheque@st-julien.ca